

Le 3 août 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 3 août 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Gaétan Tremblay est absent.

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-08-01 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Résultat d'appel d'offres – Route Fortin
- 4- Résultat d'appel d'offres – Rang St-Joseph
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – ROUTE FORTIN

20-08-02 ATTENDU QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le vendredi, 17 juillet 2020, à 10 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et en voici le résultat :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| • Construction Abénakis Inc. | 1 223 088,76 \$ (taxes incluses) |
| • 9060-1535 Québec Inc./A.D Roy | 1 078 465,50 \$ (taxes incluses) |
| • Les Constructions Binet Inc. | 1 360 212,88 \$ (taxes incluses) |
| • Giroux et Lessard Ltée | 1 188 887,68 \$ (taxes incluses) |
| • R.J. Dutil et frères Inc. | 1 121 470,98 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9060-1535 Québec Inc./A.D Roy, au montant de 1 078 465,50 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à l'entreprise 9060-1535 Québec Inc./A.D Roy, au montant de 1 078 465,50 \$ taxes incluses.

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX RANG SAINT-JOSEPH

20-08-03 ATTENDU QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le vendredi, 10 juillet 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et en voici le résultat :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| • Pavage Sartigan Ltée | 536 884,83 \$ (taxes incluses) |
| • Construction Abénakis inc. | 593 561,76 \$ (taxes incluses) |
| • 9060-1535 Québec Inc./A.D Roy | 600 169,50 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Sartigan Ltée, au montant de 536 884,83 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Pavage Sartigan Ltée au montant de 536 884,83 \$.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-08-04 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 03.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 3 AOÛT 2020

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale